

Lan. mil. Sept Cent Soixante. trois ²⁴⁶ 6
 Du huit de Janvier, apres la publication. D'un band
 Du futur mariage; faite en l'eglise au prône,
 De la mess. paroissiale, le six. De ce mois sans
 quil se soit trouve auluns empeschement ou faide
 aulune opposition entre Florentin Jodeys gossart agé
 de vingt sept ans fils de gille et de feu. marie.
 antoinette Dubart menagers en cette paroisse, et entre
 marie. Jodeys. Desregnaulourt agée de vingt sept ans
 fille de Jean Roch, et de marie. Calgesime Blervacq
 aussi menagers de cette paroisse, Monsieur
 l'evêque Dorras les ayant dispensé de deux autres
 bans et du troisieme au quatrieme degre de
 Consanguinite. Comme il parait par l'acte de dispense
 du quinze de Janvier signé. Jeanne cydlogus archevêque
 et qui est resté entre mes mains. Je. sous signé. Curé
 ay reçu leur promesse et consentement mutuel de
 mariage, leurs ay donné la benediction nuptiale
 per. et inter. Des contractans absens, mais consentans
 en presence de Jean. philippe gossart, de Jean martin
 desregnaulourt de Jean gille desregnaulourt de Jean françois
 desregnaulourt, Lesquels nous ont attestés ce que dessus
 sur le domicile, l'age et la qualité dedites parties, et ont
 tous signés a l'exception de la mariante, qui a fait sa
 marque ne sachant écrire de ce. vint. gille. marie.
 J. J. gossart
 J. J. gossart J. m. desregnaulourt
 J. g. desregnaulourt J. f. desregnaulourt
 J. J. Carpentier Curé de Coutieges